

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 2016-489/PR/MB portant affectation d'une parcelle de terrain au profit du Ministère de la Santé.

n° 2016-489/PR/MB

Ministère  
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication  
18 juillet 2016

Numéro JO  
n° 14 du 31/07/2016

Date du numéro  
31 juillet 2016

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

**VU**La Constitution du 15 septembre 1992

**VU**La Loi n°171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

**VU**La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

**VU**La Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la propriété Foncière

**VU**Le Décret n°2013-0044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

**VU**Le Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU**Le Décret n°2013-0058/PRE du 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministères

**VU**La correspondance n°496/DATUH du 01/03/2016

SUR Proposition du Ministre du Budget.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Article 1

Il est affecté au Ministère de la Santé une parcelle de terrain sise dans la zone de BALBALA SUD d'une superficie de 300 m2.

#### Article 2

Cette parcelle de terrain est destinée à l'implantation d'un Bureau pour les personnes vivantes avec VIH-SIDA.

#### Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent arrêté, le Ministère du Budget par l'entremise du Directeur des domaines et de la Conservation Foncière, fera remise de la dite parcelle au représentant Ministère de la Santé. Un procès verbal de cette opération sera dressé, lequel comportera l'évaluation du terrain attribué ainsi que la détermination de ses limites.

---

**Article 4**

Le présent arrêté sera enregistré gratuitement.

---

**Article 5**

Le présent arrêté sera publié, communiqué et exécution partout où besoin sera.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**